

9^E EDITION DU CONCOURS D'EXCELLENCE EN PRODUCTION MEDIATIQUE SUR LES DSSR/PF DANS LES PAYS DU PARTENARIAT DE OUAGADOUGOU

Contexte et justification

Dans les pays africains, le rythme élevé de la croissance de la population face à une croissance économique insuffisante constitue une contrainte majeure aux efforts de développement. Selon les données de la Banque Mondiale (2020), le taux de croissance démographique est estimé à 2,6% en Afrique subsaharienne contre 0,4% en Amérique du Nord et 0,1% dans les pays de l'Union Européenne¹. Selon les projections, l'Afrique comptera 2,5 milliards d'habitants en 2050. Avec 800 millions d'habitants, la région de l'Afrique de l'Ouest concentrera la plus grande démographie². Malheureusement, les pays de l'Afrique de l'Ouest, plus particulièrement ceux de la zone francophone, ont jusque-là accusé un grand retard en matière d'utilisation de la Planification Familiale (PF) moderne. En effet, selon le Population Référence Bureau (PRB), la région d'Afrique de l'Ouest Francophone avec 13% affichait en 2008 le pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans utilisant des contraceptifs le plus faible des différentes régions du continent³.

La maîtrise de la forte croissance démographique est donc une nécessité pour les pays de l'Afrique subsaharienne, et plus particulièrement pour ceux de l'Afrique de l'Ouest.

La garantie d'un accès de toutes les populations à des méthodes modernes de contraception de choix permet de renforcer plusieurs droits humains tels que le droit à la vie et à la liberté, la liberté d'opinion et d'expression et le droit au travail et à l'éducation, tout en apportant d'autres avantages importants en matière de santé, et dans d'autres domaines⁴.

Selon le Population Référence Bureau (PRB), en investissant dans la Planification Familiale (PF), on sauve non seulement des vies, mais on permet de réaliser d'importantes économies dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'environnement.

Les efforts communs ont permis au cours de ces dernières années, de révéler le taux de prévalence contraceptive (TPC) en Afrique de l'Ouest. En effet, selon le dernier rapport de la RAPO 2024, le taux de prévalence a augmenté en moyenne de 0,6% de point chaque année (11% à 19%). Les besoins non satisfaits continuent de diminuer sensiblement (24% à 18%). La demande satisfaite avec une méthode moderne est en constante augmentation depuis 2011 et dépasse maintenant les 50%. La croissance du TPCm est d'environ un demi-point par an dans la plupart des pays, de plus d'un point au Burkina Faso et en stagnation au Niger.

Compte tenu de la volonté des Etats du PO d'accélérer les progrès dans la région ouest africaine pour l'atteinte des objectifs en 2030, à savoir doubler le nombre d'utilisatrices de contraception moderne pour atteindre 13 millions d'ici 2030, il est important de mobiliser toutes les parties prenantes autour de cet objectif notamment les journalistes et acteurs de média qui jouent un rôle déterminant dans le mouvement du PO depuis sa création. En effet, il est ressorti de plusieurs études que les productions des journalistes et autres acteurs des média influent positivement l'utilisation de la PF par les femmes en âge de reproduction

¹ <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.POP.GROW>

² https://www.unicef.org/media/48691/file/Generation_2030_Africa_2.0_FR.pdf

³ <https://www.prb.org/resources/la-planification-familiale-en-afrique-de-louest/#:~:text=L'Afrique%20de%20l'Ouest%20dans%20son%20contexte.%25%20C3%A0%2013%2C9%20%25.&text=Ces%20pourcentages%20incluent%20les%20femmes%20mari%C3%A9es%20ou%20en%20union%20libre.>

⁴ <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/family-planning-contraception>

(FAR) et sur l'approbation de la PF par les hommes comme en atteste le rapport de capitalisation des interventions du Projet Initiative Sénégalaise de Santé Urbaine (ISSU)⁵.

Cette influence positive des productions médiatiques sur la PF est confirmée dans le rapport de la documentation de Population Council/UCPO sur l'engagement des journalistes et autres acteurs des médias de l'Afrique de l'Ouest francophone dans l'atteinte des objectifs du PO. Par ailleurs, plusieurs participants/lauréats et membres du jury interviewés lors de l'évaluation des différentes éditions du concours d'excellence en production médiatique sur la PF ont souligné que les productions médiatiques ont permis de repositionner la PF dans le débat public dans leurs pays et d'interpeller les décideurs sur les questions en rapport avec la santé sexuelle et reproductive de manière générale.

Ainsi, il est apparu important de continuer à collaborer avec des journalistes et des blogueurs compétents qui peuvent accompagner les pays du PO en informant les publics sur les thématiques liées aux Droits à la Santé Sexuelle et Reproductive (DSSR)/PF et d'encourager les décideurs à prendre des décisions adéquates pour l'atteinte des objectifs. Ils pourraient en outre jouer un rôle de veille dans le respect des engagements pris par les neuf (9) pays du PO devant la communauté internationale.

Dans cette perspective, l'Unité de Coordination du Partenariat de Ouagadougou (UCPO) et le RAES lancent la 9^{ème} édition du concours d'excellence en production médiatique à l'intention des journalistes et blogueurs des pays membres du PO.

Objectifs du concours

Objectif général

Stimuler la production des journalistes et blogueurs pour accompagner la dynamique mise en marche en informant le public des enjeux des DSSR/PF et en responsabilisant les décideurs politiques et programmatiques pour une prise de décision basée sur des données factuelles afin de faire avancer les objectifs des plans nationaux de PF.

Objectifs spécifiques

- Susciter la production d'articles, blogs et émissions sur les DSSR/PF par les journalistes et blogueurs des pays membres du PO ;
- Promouvoir les objectifs en matière de DSSR/PF des pays membres du PO ;
- Valoriser l'information sur les DSSR/PF et la contribution des journalistes et des blogueurs à la promotion de la PF dans les pays membres du PO ;
- Stimuler la collaboration des journalistes et des blogueurs avec les points focaux du PO et autres acteurs dans le domaine de la PF dans les pays membres ;
- Encourager les journalistes et les blogueurs à tenir leur gouvernement redevable et transparent par rapport à leurs engagements en matière de DSSR/PF et à son financement ;
- Contribuer à l'identification de potentiels journalistes champions en DSSR/PF dans la région ;
- Contribuer à l'amélioration de la qualité des productions médiatiques sur les DSSR/PF ;
- Disposer d'informations permettant d'évaluer la contribution des médias à la promotion des DSSR/PF dans la région.

Éligibilité

Sont éligibles les journalistes et blogueurs qui remplissent les conditions suivantes :

- Être citoyen d'un pays membre du PO ;
- Être affilié, pour les journalistes, à un organe de presse écrite (journal, magazine ou journal en ligne), de radio ou de télé accrédité dans le pays ;
- Être animateur (journaliste ou non) d'un blog qui a au moins un an d'existence.

⁵ <https://tciurbanhealth.org/wp-content/uploads/2017/06/Rapport-de-capitalisation-ISSU-2014.pdf>

Les journalistes peuvent soumettre leurs œuvres dans l'une des quatre catégories de production suivantes :

- Presse écrite ;
- Presse en ligne / blog ;
- Radio ;
- Télévision.

Genres rédactionnelles concernées

Les productions concernées sont les genres rédactionnels suivants :

- Presse écrite : l'enquête, le reportage, l'interview, le portrait ;
- Presse en ligne / blog : l'enquête, le reportage, l'interview, le portrait,
- Radio : le magazine, l'interview, la table ronde, le grand reportage, le portrait. La durée des productions ne doit pas dépasser 15 minutes ;
- Télévision : le magazine, le grand-reportage, l'interview, l'enquête, le portrait. La durée des productions ne doit pas dépasser 15 minutes ;

Les productions doivent remplir les critères suivants

- Le sujet doit être relatif aux DSSR/PF ;
- Le sujet doit porter sur un pays membre du PO ;
- La production doit avoir été diffusée ou publiée la première fois entre le 1er octobre 2024 et le 30 septembre 2025 ;
- La production doit avoir été publiée/diffusée dans un médium d'un des pays membres du PO ;
- La production doit être en français. Concernant les productions vidéo en langues locales, les sous-titrages devront se faire en français.
- La production peut être l'œuvre de co-auteurs, toutefois si elle est primée, un seul représentant sera invité à assister à la cérémonie de remise de prix ;
- Les lauréats du concours primés sur une même catégorie pour le 1er prix pendant trois années consécutives ne seront pas éligibles pour ce prix ;
- Tout candidat peut soumettre deux (2) productions ; cependant, elles devraient être soumises dans deux (2) catégories différentes.

Critères d'exclusion

- Les productions ayant déjà été soumises auparavant à un concours ne seront pas acceptées ;
- Les institutions ou les organisations ne sont pas éligibles au concours ;
- Les lauréats du concours primés sur une même catégorie pour le 1er prix pendant trois années consécutives ne seront pas éligibles pour ce prix.

Procédure de soumission des productions

La participation est gratuite. Les demandes peuvent être soumises à travers [le lien suivant](#)

Les documents requis pour la soumission sont les suivants :

- Formulaire de demande ;
- Brève biographie ;
- Une version électronique du travail à soumettre.

Comment participer

Pour participer au concours, veuillez remplir et soumettre le formulaire et pour toute question sur le concours écrivez-nous à ucpo@partenariatouaga.org.

Évaluation des productions

Composition du Jury

Un jury international composé de représentants des institutions organisatrices du concours, de la société civile et de journalistes expérimentés occupant ou ayant occupé de hautes fonctions dans les médias de leur pays, évaluera les travaux des candidats.

La décision du jury ne fera l'objet d'aucun recours.

Critères d'évaluation des productions

En plus du respect de l'éthique et de la déontologie journalistique, tous les contenus seront pour l'essentiel, évalués selon les critères suivants :

- Pertinence du sujet ;
- Originalité du sujet ;
- Compréhension du sujet ;
- Clarté, précision et élégance du langage utilisé ;
- Recherche documentaire et diversité des sources.

La sélection des lauréats sera basée sur la production du candidat sans tenir compte du genre ou des opinions religieuses ou politiques.

Prix et récompense

Un prix sera remis aux lauréats des deux (02) meilleures productions de chaque catégorie :

- Les 1^{er} Prix recevront un chèque d'un montant d'un million de francs CFA (1 000 000 FCFA) et une participation à la 14^{ème} réunion annuelle du Partenariat de Ouagadougou.
- Les 2^{ème} Prix recevront un chèque d'un montant de cinq cent mille francs CFA (500 000 FCFA) et une participation à la 14^{ème} réunion annuelle du Partenariat de Ouagadougou.

Les prix seront officiellement décernés en décembre 2025 à l'occasion de la 14^{ème} réunion annuelle du Partenariat de Ouagadougou (RAPO) prévue du 16-18 décembre 2025 à Lomé (Togo). Par ailleurs, des certificats seront décernés aux différents lauréats.

Chronogramme et mise œuvre

Dates	Activités
11 août 2025	Lancement du Concours
1 ^{er} oct. > 30 sept. 2025	Période de publication/diffusion des productions
30 sept (23h59) UTC 2025	Date limite de dépôt des œuvres
6 oct. 2025	Compilation et vérification des productions puis envoi au jury
6 oct. > 26 oct. 2025	Examen des productions par le jury
27 > 29 oct. 2025	Compilation des notes des membres du jury
30 oct. 2025	Conférence call des membres du jury pour délibération
4 nov. 2025	Notification aux lauréats
Déc. 2025	Remise des prix

À propos

Le Partenariat de Ouagadougou (PO)

Le PO a été lancé en février 2011, lors de la Conférence Régionale sur la Population, le Développement et la Planification Familiale : l'urgence d'agir, qui s'était tenue dans la capitale du Burkina Faso. Il mise sur l'engagement des gouvernements, une meilleure coordination entre les bailleurs de fonds pour optimiser leurs soutiens aux pays, une accélération de la mise en œuvre des interventions à haut impact et également sur une collaboration et coopération aux plans national et régional pour remédier au taux élevé des besoins non satisfaits en matière de planification familiale. Le Partenariat de Ouagadougou compte neuf pays membres : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Togo.

(Pour plus d'informations, visiter le site : <https://partenariatouaga.org/>)

Le RAES

“Les individus et leurs communautés sont les mieux placés pour trouver et mettre en œuvre des solutions adaptées.” C'est en partant de ce principe que l'ONG RAES, Créée en 2004 par des chercheurs du Nord et du Sud, utilise la communication et les médias pour soutenir le développement en Afrique, notamment dans le domaine de la santé et de l'éducation. En ayant pour objectif de mobiliser les énergies et de soutenir les efforts mondiaux pour l'atteinte des objectifs de développement durable d'ici 2030, L'ONG RAES est devenue un partenaire clé des organisations de la société civile en Afrique francophone, en leur permettant d'avoir un large accès à une information scientifiquement juste et culturellement appropriée et en donnant aux communautés les connaissances nécessaires et les moyens pour agir.

(Pour plus d'informations, visiter le site : www.ongraes.org)

Droits d'utilisation

En participant à ce concours, les candidats confirment que leurs productions sont des œuvres originales qui ne violent les droits d'aucune personne tierce. Les candidats acceptent la responsabilité entière de la paternité de leur œuvre et s'engagent à rembourser les organisateurs en cas de plainte d'une tierce partie par rapport à la paternité de la production. Les candidats acceptent de donner le droit d'utiliser leur production primée sans paiement ou frais pour des objectifs promotionnels ou informationnels.

Éthique et Safeguarding

Nous nous engageons à veiller à ce que toutes les personnes avec lesquelles nous entrons en contact dans le cadre de notre travail, qu'il s'agisse de membres de l'équipe, de membres de la communauté, de participants aux programmes ou d'autres personnes, soient traitées avec respect et dignité. Nous nous engageons à respecter les principes fondamentaux relatifs à la prévention de l'exploitation et des abus sexuels énoncés par le Secrétaire Général des Nations Unies. Nous ne tolérerons pas la maltraitance des enfants, l'exploitation sexuelle, les abus ou le harcèlement de la part ou à l'encontre des membres de notre équipe. Dans le cadre de notre engagement en faveur d'un environnement de travail sûr et inclusif, les membres de l'équipe doivent se comporter de manière professionnelle, respecter les lois et coutumes locales et adhérer en permanence au code de conduite et aux valeurs de Speak Up Africa.

Diversité, équité et inclusion

La réalisation de notre mission commence par la façon dont nous constituons notre équipe et travaillons ensemble. En nous engageant à enrichir notre organisation de personnes d'origines, de croyances, de milieux et de modes de pensée différents, nous sommes mieux à même de tirer parti de la puissance collective de nos équipes et de relever les défis les plus complexes du monde. Nous nous efforçons d'instaurer une culture de confiance et de respect, où chacun apporte son point de vue et son authenticité, réalise son potentiel en tant qu'individu et en tant qu'équipe, et collabore pour accomplir un travail de qualité.